

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

19340142

Déposé
18-10-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0465376009**Dénomination :** (en entier) : **NELLES BETON**
(en abrégé) :**Forme juridique :** Société anonyme**Siège :** Xhoffraix-Au-dessus des Trous 4
(adresse complète) 4960 Malmedy**Objet(s) de l'acte :** OBJET, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DENOMINATION

D'un acte reçu par Maître Olivier CRESPIEN, Notaire à la résidence de MALMEDY, le 19 septembre 2019, enregistré à Verviers le 24 septembre 2019, case 10671, il est extrait ce qui suit :

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de :

La société anonyme **NELLES BETON** (anciennement GEHLEN BETON MALMEDY en abrégé GBM), ayant son siège à 4960 Malmedy (Xhoffraix), rue Au-Dessus des Trous, 4, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0465376009 et immatriculée à la Taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE 0465376009.

L'actionnaire unique exerçant les prérogatives de l'assemblée générale aborde ensuite l'ordre du jour et adopte les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS:**1. RAPPORT - SITUATION ACTIVE ET PASSIVE.**

L'associé unique adopte le rapport justificatif dressé en date du 23 août 2019, décrivant et justifiant la modification de l'objet social dont il sera question ci-après, ainsi que la situation active et passive de la société arrêtée à la date du 31 juillet 2019, établie sur la demande expresse du conseil d'administration.

Un exemplaire du rapport justificatif ainsi que la situation active et passive précitée seront déposés au greffe du Tribunal de l'Entreprise de Liège (Division Verviers) en même temps qu'une expédition des présentes.

2. MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL.

L'associé unique décide l'extension de l'objet social aux activités de transport ci-après détaillées :

« (...) La société a également pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers :

- le transport rémunéré national et international de tous types de marchandises, produits finis et semi-finis, matériaux, matières premières généralement quelconques et machines ;
- L'exploitation et l'organisation de tous types de transports routiers ou de quelque nature que ce soit, importation et exportation de marchandises, recherche du fret, gestion de stocks, service de distribution, conditionnement et livraison de toutes marchandises ;
- La location de tous véhicules de transport. (...) »

L'article 3 des statuts est en conséquence modifié et le contenu actuel dudit article est complété par le texte qui précède.

3. CHANGEMENT DE DENOMINATION.

L'assemblée décide l'abandon de sa dénomination actuelle, soit NELLES BETON et l'adoption de la dénomination « NELLES TRANSPORTS ».

L'article 1 des statuts devient en conséquence :

La société, commerciale, adopte la forme anonyme. Elle est dénommée « NELLES TRANSPORTS ». Dans tous documents écrits émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention « société anonyme » ou des initiales "SA" et du numéro d'entreprise.

On omet le surplus.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - suite

Déposées en même temps que le présent extrait, l'expédition de l'acte et la coordination des statuts.
POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Olivier Crespín, Notaire à Malmedy.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.